



GESTION DES ABSENCES

1/2 JOURNÉE LIBRE

PRIMAIRE



Lorsque vous êtes absente ou absent toute une journée :

- **mais** que votre prestation de travail était de 3 périodes le matin ou de 2 périodes l'après- midi;
- **et** que votre présence n'était pas requise l'autre demi-journée;
- **et** que vous étiez au travail la veille et le lendemain de votre absence.

Votre coupure d'absence sera donc de .5 à votre banque de congés maladie ou 1/400 de votre traitement annuel.

Note : si vous êtes absente ou absent 2 jours ou plus et que dans votre horaire il y avait 1/2 journée sans présence requise, votre coupure d'absence sera faite en nombre de jours d'absence à votre banque de congés maladie ou 1/200 de votre traitement annuel.